



ECRICOME

CONCOURS D'ADMISSION 2016

prépa

6

Économie, sociologie et histoire du monde contemporain

Option Économique

● **Judi 21 avril 2016 de 8h00 à 12h00**

Durée : 4 heures

*Candidats bénéficiant de la mesure « Tiers-temps » :
8h00 – 13h20*

Le candidat traitera l'un des deux sujets suivants :

SUJET 1

Qu'est-ce qu'une bonne gouvernance d'entreprise ?

SUJET 2

Depuis les années 1980, la mondialisation est-elle responsable
du chômage dans les pays avancés ?

CONSIGNES

Aucun document n'est permis.

Conformément au règlement du concours, l'usage d'appareils communicants ou connectés est formellement interdit durant l'épreuve.

Ce document est la propriété d'ECRICOME, vous devez le restituer aux examinateurs à la fin de la session ou le laisser sur table selon la consigne donnée dans votre centre d'écrits.

2016

CORRIGÉ

ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET
HISTOIRE DU MONDE
CONTEMPORAIN

CONCOURS
ECRICOOME
PREPA

*APRÈS
CLASSE PRÉPARATOIRE*

VOIE ÉCONOMIQUE ET
COMMERCIALE
OPTION ÉCONOMIQUE

ESPRIT DE L'ÉPREUVE

L'enseignement d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain a pour objectif l'analyse et la compréhension du monde contemporain, du XIX^e siècle à nos jours, grâce à trois approches complémentaires, la science économique, l'histoire économique et sociale, et la sociologie.

Cette matière se situe dans la continuité des enseignements de la série économique et sociale du baccalauréat général. Elle est caractérisée par l'interdisciplinarité entre les analyses économique, historique et sociale : les candidats doivent maîtriser les principaux concepts, mécanismes et modèles de l'analyse économique (en articulation avec le cours d'économie approfondie), savoir mobiliser et mettre en perspective de façon pertinente les principaux phénomènes économiques et sociaux depuis le début du XIX^e siècle et maîtriser les éléments de base, les méthodes et démarches de la sociologie. L'étude des analyses théoriques et des fondements méthodologiques de l'économie et de la sociologie ne doit pas faire perdre de vue la dimension historique. Quelle que soit la qualité de la présentation théorique, elle doit s'appuyer sur l'exposé de faits historiques précis, qui l'illustrent ou la mettent en question.

Les candidats ne doivent pas oublier de définir avec précision les concepts mobilisés, et doivent expliquer comment ils parviennent à leurs conclusions, en confrontant l'analyse économique et sociale aux données de l'histoire des deux derniers siècles. Les candidats doivent donc être capables d'organiser une réflexion personnelle et argumentée sur les questions proposées. Le jury attend un argumentaire bien construit et un choix de références appropriées tant sur le plan théorique que factuel. Jamais la correction des copies ne sanctionne les opinions exprimées.

L'épreuve est composée de deux sujets proposés au choix des candidats. Le sujet choisi doit être traité sous forme de dissertation. Les sujets peuvent couvrir en totalité ou en partie le champ historique du programme, voire se limiter à une période récente. Ils ne correspondent jamais à une question de cours et offrent toujours la possibilité de développer une « réflexion autonome ». Le programme couvert s'étend sur les deux années de classe préparatoire, et les candidats ne doivent pas négliger le programme de première année, tout aussi susceptible de servir d'inspiration pour les sujets que celui de seconde année.

La dissertation consiste dans un premier temps à explorer les enjeux de la question et à en définir soigneusement les contours. Ensuite le candidat doit démontrer quelques idées directrices, de façon à apporter une réponse à la question du sujet, en s'appuyant sur des

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 2

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

références théoriques adéquates et des exemples historiques précis et diversifiés. Des transitions rédigées et claires doivent permettre au lecteur de se situer au cours de la démonstration : les candidats qui souhaitent ajouter des titres dans leur copie - ce qui n'est pas demandé - ne doivent pas pour autant oublier de rédiger les transitions nécessaires entre parties et sous parties. La taille des introductions ne doit pas être démesurée et il conviendra de ne pas négliger la conclusion qui doit à la fois prendre position relativement à la question posée et ouvrir des perspectives.

ÉLÉMENTS DE CORRECTION

■ SUJET N°1

Le sujet s'inscrit le nouveau programme d'ESH en croisant des questions économiques et sociologiques. S'il semble faire appel directement au thème de première année sur les analyses économiques de l'entreprise, il nécessite aussi d'utiliser le cours de deuxième année sur les FMN, voire celui sur les politiques économiques, dans la mesure où les administrations publiques peuvent choisir d'intervenir de façon plus ou moins contraignante dans la gouvernance des entreprises.

Le sujet requiert des candidats de non seulement chercher à définir dès l'introduction la notion de **gouvernance d'entreprise**, mais aussi de s'interroger tout au long du devoir sur les critères qui permettent de considérer celle-ci comme « **bonne** » : pour qui ? Pour quoi ?

Le mot gouvernance lui-même inclut déjà l'idée que l'entreprise est « bien gouvernée », mais la légère redondance que contient l'intitulé de la question en précisant que la gouvernance doit être « bonne » doit obliger les candidats à argumenter pour justifier leurs jugements sur telle ou telle forme de gouvernance. Les candidats doivent se demander à qui l'entreprise a des comptes à rendre (actionnaires, personnels, clients, générations présentes et futures) et au nom de quoi elle doit les rendre ; ils doivent aussi s'interroger sur les formes d'organisation décisionnelle dans l'entreprise selon le statut de celle-ci. Cela recouvre de nombreux domaines de réflexion et ne devrait laisser aucun candidat sans argumentaire.

Le sujet devrait permettre de discriminer les candidats, en fonction de leur capacité à discuter tout au long du devoir de la définition de la bonne gouvernance de façon précise. Comme toujours, il va de soi que les candidats ne sont en aucun cas jugés sur la conformité de leurs prises de position avec telle ou telle opinion attendue par les correcteurs: la définition des objectifs de l'entreprise, et celle de la bonne gouvernance ne font pas consensus parmi les économistes, donc les candidats sont libres de défendre la thèse de leur choix à la condition expresse qu'ils argumentent pour justifier leurs options.

Ce qui était indispensable, était de préciser dès l'introduction une définition de la gouvernance de l'entreprise. Les candidats pouvaient proposer une définition générale de la gouvernance - l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'une institution – avant de préciser qu'une entreprise est une unité productive à but lucratif, qui dispose d'une autonomie de gestion, et que la gouvernance de l'entreprise désigne « *l'ensemble des règles de fonctionnement et de contrôle qui régissent, dans un cadre*

historique et géographique donné, la vie des entreprises » (Olivier Pastré), et peut désigner plus particulièrement l'articulation des rapports entre la direction de l'entreprise et les propriétaires de celle-ci. Comme l'entreprise est dotée d'un projet, une bonne gouvernance devrait lui permettre de mener à bien ce projet, mais il reste à préciser quel doit être ce projet, et quels sont les acteurs qui peuvent légitimement avoir un droit de regard sur celui-ci pour savoir si telle ou telle forme de gouvernance peut être considérée comme bonne.

Les candidats pouvaient rappeler que toutes les entreprises ne nécessitent pas de rassembler des capitaux de même ampleur, quel que soit leur secteur, et que l'accroissement du capital nécessaire pour financer des technologies de plus en plus lourdes a fait évoluer le statut juridique des entreprises dans l'histoire, et donc a transformé leur gouvernance. Plus généralement, les candidats devaient établir quels sont les éléments dont dépend la gouvernance d'une entreprise : le statut juridique de celle-ci bien entendu, le nombre et la nature des propriétaires, la répartition des droits de vote, mais aussi les relations entre les créanciers des entreprises, les banques en particulier, et les dirigeants de l'entreprise. Les candidats devaient avoir conscience qu'il existe des conflits de gouvernance, non seulement entre propriétaires et gestionnaires, mais aussi entre propriétaires majoritaires et minoritaires, y compris dans le capitalisme familial. Si propriétaires et dirigeants des entreprises entrent en conflit pour définir la stratégie d'une même entreprise, pour définir si une gouvernance est meilleure qu'une autre, il faut préciser quelle est la stratégie qui semble la mieux adaptée à l'environnement dans lequel évolue l'entreprise, et quelles sont les parties prenantes dont les intérêts semblent prioritaires.

Pour bien traiter le sujet, il est fondamental de distinguer les entrepreneurs qui investissent le plus souvent leurs propres fonds, et qui dirigent donc eux-mêmes leurs entreprises, des managers pour lesquels la question de la gouvernance se pose véritablement puisqu'ils administrent en principe les entreprises pour les actionnaires. La distinction entre le capital managérial et le capitalisme d'actionnaires est une question de cours que les candidats devaient tous maîtriser. Les auteurs à mentionner pour étoffer leurs propos étaient nombreux, et il n'était pas nécessaire d'en privilégier certains plutôt que d'autres, l'essentiel étant que chaque candidat puisse appuyer ses arguments sur une ou deux références théoriques. Les candidats pouvaient ainsi mentionner par exemple les thèses de Schumpeter sur le rôle de l'entrepreneur (Théorie de l'évolution économique, 1911) mais aussi sur la présentation du capitalisme managérial par Adolf Berle et Gardiner Means (L'entreprise moderne et la propriété privée, 1932). Tandis que Berle et Means avançaient l'hypothèse que la gouvernance managériale ne garantissait plus la recherche du profit, et donc l'efficacité économique des entreprises, Schumpeter s'inquiétait plutôt de l'épuisement des motivations à innover lorsque les firmes n'étaient plus dirigées par des entrepreneurs qui misaient leurs

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 5

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

propres fonds. Les candidats pouvaient donc approfondir ces considérations en rappelant que Schumpeter en arrive à prédire dans Capitalisme, socialisme et démocratie en 1942, que les firmes capitalistes actionnariales où la propriété est diluée parmi une multitude d'actionnaires qui sont de simples épargnants, devraient être remplacées par des firmes socialistes, où l'Etat serait plus à même de planifier la mise en œuvre d'innovations indispensables à la croissance, et le ferait avec un soutien social plus solide, que les actionnaires-rentiers qui délèguent leur pouvoir à des gestionnaires routiniers. Les travaux de William Baumol critiquant l'efficacité des managers en 1959 pouvaient être mentionnés par les candidats pour renforcer ce type de considérations.

Les candidats pouvaient également compléter ces propos en expliquant comment le recul du pouvoir des actionnaires dans les entreprises privées après la Seconde Guerre mondiale avait conduit John Kenneth Galbraith à analyser le rôle de la technostructure (Le Nouvel Etat industriel, 1967) : les candidats devaient être capables de montrer que celle-ci englobe plus que les principaux dirigeants salariés des entreprises, et que les décisions prises par la technostructure sont, certes, moins favorables à l'efficacité économique que celles prises par les détenteurs de capitaux, puisque les membres de la technostructure préfèrent faire grossir les entreprises plutôt que maximiser les profits, au risque peut-être que le gigantisme mette en péril la survie même de l'entreprise, mais cette forme de gouvernance est plutôt favorable aux salariés, car l'augmentation des salaires facilite la tâche des gestionnaires. Il importait donc qu'en jugeant une forme de gouvernance bonne ou mauvaise, les candidats rappellent quels étaient les critères à partir desquels ils établissaient leur jugement, quel que soit le sens de ce jugement.

Les candidats pouvaient aussi se servir de l'approche comportementale de la firme pour rappeler que celle-ci était formée d'individus aux intérêts contradictoires, et qu'en ce sens une bonne gouvernance était celle qui permettait de prolonger l'existence de la firme en surmontant les conflits qu'engendraient ces contradictions. Les candidats pouvaient par exemple utiliser les travaux d'Harvey Leibenstein sur l'efficacité-X (1966.) La bonne gouvernance serait ici non pas celle qui assure l'optimisation économique de l'allocation des ressources pour maximiser le profit, mais celle qui permet aux managers de la firme d'organiser les relations internes en évitant les conflits, et en amenant les parties prenantes à maximiser leurs efforts pour améliorer la production de la firme. Les candidats pouvaient aussi recourir aux travaux d'Herbert Simon sur la rationalité limitée pour montrer qu'il n'existe pas de moyen de calculer de façon omnisciente la meilleure stratégie possible de la firme ; une bonne gouvernance dans une perspective béhavioriste serait donc celle qui assure à l'entreprise une capacité à s'adapter aux transformations de son environnement au cours du temps, et elle est donc relative au contexte institutionnel (y compris les relations sociales)

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 6

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

dans lequel se trouve chaque entreprise.

Les thèses précédentes devaient être complétées par celle considérant que la bonne gouvernance des entreprises doit prendre en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, y compris ceux des territoires dans lesquels les entreprises sont implantées, si bien qu'une bonne gouvernance devait amener les entreprises à tenir compte de leurs responsabilités sociétales. Les candidats pouvaient citer Edward Freeman (Le management stratégique : une approche des parties prenantes, 1984), pour qui les parties prenantes sont tous les individus ou groupes d'individus qui peuvent affecter ou être affectés par la réalisation des objectifs organisationnels. Les meilleurs candidats pouvaient croiser les programmes de première et de deuxième année pour faire remarquer que, pour Freeman, faire en sorte que l'entreprise tienne compte des intérêts de l'ensemble des stakeholders relevait d'un critère d'équité emprunté à Rawls : les stakeholders délibérant de façon rationnelle derrière un voile d'ignorance souhaiteraient la prise en compte des intérêts de tous.

Il restait aux meilleurs candidats à prendre conscience qu'il n'était pas évident de démontrer qu'une forme de gouvernance était plus apte qu'une autre à prendre en compte les intérêts de toutes les parties prenantes, ne serait-ce que parce que ces intérêts pouvaient se révéler contradictoires.

Les candidats qui suivent l'actualité ne devaient pas avoir de difficulté pour évoquer l'exemple de la firme Volkswagen considérée comme exemplaire pour la participation salariale à la gestion de l'entreprise, qui a privilégié la conquête à court terme du marché américain par rapport au respect des normes environnementales américaines, au détriment non seulement de la préservation de l'environnement, mais aussi de son image de constructeur responsable.

Les candidats pouvaient s'intéresser aux thèses d'Isaac Getz, pour qui le rôle du dirigeant principal d'une entreprise est d'obtenir que chacun des salariés qui le souhaite soit libre de prendre des initiatives dans l'entreprise, et de définir lui-même les objectifs qu'il cherche à atteindre, dans le cadre de la stratégie générale de l'entreprise définie par son dirigeant. Une telle forme de gouvernance est bonne au sens où elle favorise l'épanouissement des salariés, mais aussi améliore la productivité et se révèle propice aux innovations, y compris en amenant les salariés de différentes entreprises à coopérer d'une entreprise à l'autre au sein d'un groupe, comme le montre l'exemple de la biscuiterie Poulit.

Tous les candidats auraient dû être capables d'opposer au contrôle de l'entreprise par les

stakeholders, les thèses du contrôle par les actionnaires ou shareholders, qui sont devenues dominantes à partir des années 1980, thèses selon lesquelles la seule façon pour les entreprises d'être efficaces et adaptables face aux changements de leur environnement est d'être soumises aux lois du marché, et en particulier à l'exigence de maximisation des profits de leurs actionnaires : la référence la plus connue pour les candidats était sans doute Milton Friedman, article du *New-York Times Magazine* de 1970, « The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits. » Les candidats les plus à l'aise devaient être capables de préciser que pour Friedman lui-même, si la fonction des dirigeants de l'entreprise devait se limiter à maximiser le profit versé aux propriétaires, c'était aux Etats de veiller à mettre en place les législations incitant à produire les externalités positives et traitant les externalités négatives : si la gouvernance de l'entreprise doit être sous le contrôle des actionnaires, elle ne consiste pas à mettre les entreprises au-dessus des lois, ni à leur éviter toute soumission à un contrôle étatique. Pourtant les meilleurs candidats pouvaient utiliser le programme de deuxième année sur les firmes multinationales pour se demander jusqu'où les dirigeants des entreprises peuvent contester l'autorité des Etats dans lesquels s'implantent des filiales, et peuvent obtenir de ces Etats des conditions d'exercice de leurs activités qui dérogent aux législations locales des pays d'implantation : savoir si la gouvernance des entreprises est bonne consiste alors à se demander comment les Etats peuvent garder la main pour imposer aux entreprises le respect de règles prudentielles ou de règles sociales qu'ils jugent fondamentales.

Les candidats pouvaient également associer le retour au premier plan des théories recommandant la prise de contrôle des entreprises par leurs actionnaires à la théorie de l'agence de Michael Jensen et William Meckling (« Theory of the Firm : Managerial Behavior, Agency Costs, and Ownership Structure » 1976.) Les actionnaires mandants doivent trouver des incitations pour que leurs agents, les managers ne leur fassent pas subir de coûts en ne respectant pas les objectifs pour lesquels ils ont été engagés, ce qui ferait diminuer l'efficacité des entreprises ; les actionnaires doivent donc disposer de mécanismes de contrôle qui incitent les managers à respecter leurs engagements. Les candidats devaient être capables de préciser que le contrôle exercé par les actionnaires sur les gestionnaires peut prendre la forme d'une menace d'interruption des activités des seconds, par l'interruption du financement des premiers, mais peut aussi être une incitation pour les gestionnaires à améliorer la rentabilité financière des entreprises car ils ont reçu des parts de propriété de celles-ci.

Une bonne gouvernance d'entreprise devait également être définie en fonction du pays dans lequel se trouve l'entreprise et des circonstances historiques : les candidats devaient connaître les travaux d'Alfred Chandler (Stratégie et structure de l'entreprise, 1966 et La main visible des managers, 1977) qui considérait que deux formes d'organisation des firmes se sont

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 8

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

succédé historiquement aux États-Unis : la firme en U, à l'organisation unitaire, dirigée de façon pyramidale par un manager qui contrôle toutes les opérations de la firme. La firme est divisée en fonction de critères fonctionnels. Comme les décisions sont prises selon une organisation pyramidale, il est assez difficile de s'adapter au changement et une telle forme d'organisation managériale du pouvoir pouvait être adaptée aux productions standardisées du fordisme (et particulièrement bien adapté au capitalisme américain ou français du XXe siècle jusqu'aux années 1970-80.) Au contraire l'organisation en M, ou multidivisionnelle nécessite de coordonner des unités productives assez autonomes, réparties en divers lieux séparés les uns des autres, et chargées de productions de natures diverses.

Plutôt que de recourir aux seules analyses théoriques les candidats devaient choisir d'illustrer la disparité des formes de gouvernance à l'aide d'exemples historiques. Ainsi, en ce qui concerne la volonté d'exercer un contrôle national fort sur les entreprises, voire de maintenir une collusion d'intérêts entre les administrations et les entreprises nationales, le Japon pouvait donner lieu à une discussion sur l'originalité de son capitalisme teinté de nationalisme : les candidats pouvaient par exemple rappeler que lors de la Révolution Meiji, l'Etat après avoir parfois construit lui-même de grandes entités productives en a confié la gestion à de puissants propriétaires privés : ces puissantes familles à la tête des zaibatsu ont dirigé ces derniers en accord avec l'Etat, voire en collusion, au point d'amener une dictature militaire au pouvoir au milieu des années 1930, pour répondre aux intérêts du complexe militaro-industriel que formaient alors les zaibatsu. Une telle dérive a amené les Américains à dissoudre les zaibatsu en 1945, mais ceux-ci ont été remplacés par des keiretsu dont les candidats pouvaient analyser le mode de gouvernance pour montrer qu'il engendrait un capitalisme japonais particulièrement orienté vers les intérêts économiques nationaux du Japon : les banques japonaises souvent actionnaires et pas seulement créancières des entreprises siègent donc dans les conseils d'administration et acceptent donc de financer les entreprises de manière stable, dans une perspective de long terme. La fragilité des bilans des banques japonaises en crise depuis le début des années 1990 peut certes être imputée à ce mode de financement ; en ce sens, cette gouvernance dans laquelle les banques sont partie prenante pouvait être jugée dangereuse par les candidats, mais ils pouvaient aussi faire remarquer qu'elle rendait l'entrée dans le capital des entreprises japonaises assez difficile pour des détenteurs de capitaux étrangers et mettaient les entreprises japonaises à l'abri d'OPA hostiles. Les dirigeants des entreprises japonaises ne sont donc guère soumis aux réactions des marchés financiers au jour le jour, et peuvent se donner des objectifs de long terme ; les meilleurs candidats pouvaient peut-être mobiliser Oliver Williamson pour faire remarquer que la forme de gouvernance des entreprises japonaises protège aussi sans doute celles-ci contre le risque de perdre leurs actifs spécifiques. Toutefois, les difficultés de

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 9

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

l'économie japonaise à maintenir de la croissance depuis les années 1990 pouvaient bien sûr conduire les candidats à montrer que ces formes de gouvernance ralentissaient sans doute l'adaptation des firmes aux fluctuations conjoncturelles, alors que la gouvernance actionnariale pouvait sembler plus efficace pour cela.

Si la gouvernance par les marchés, et en particulier les marchés financiers assure au contraire une forte adaptabilité aux entreprises, les candidats pouvaient se demander si la domination de l'influence des actionnaires sur les décisions des entreprises ne risquait pas de basculer dans une direction à objectifs de court terme, et trop exclusivement financiers, des entreprises, au détriment de la poursuite même des activités productives. Les candidats les plus à l'aise avec les notions théoriques pouvaient en effet montrer comment les propriétaires des entreprises pouvaient être tentés de surendetter celles-ci pour bénéficier d'effets de levier positifs qui augmentaient leur taux de rentabilité financière, au risque de conduire leurs firmes à la faillite faute d'investissements suffisants pour améliorer la production réelle, et maintenir la rentabilité économique : la nationalisation temporaire de General Motors après sa faillite en 2009 à la suite de telles dérives pouvait fournir un exemple (parmi de nombreux autres que les candidats choisissaient librement) de la nécessité d'éviter des formes de gouvernance donnant trop d'influence à de tels propriétaires rentiers.

Inversement les candidats pouvaient se demander si les dirigeants d'entreprises qui profitent de leur participation financière dans celles-ci, et de la dilution du capital parmi un nombre élevé d'actionnaires, pour se coopter d'un conseil d'administration à l'autre en se rémunérant indépendamment des performances de leurs entreprises, n'avaient pas reconstitué une forme de gouvernance managériale peu compatible avec la prise en compte des intérêts des actionnaires, mais aussi avec la survie à long terme des entreprises. Les candidats pouvaient même aller plus loin en se demandant quel était le contrôle réglementaire qui pouvait mettre les entreprises à l'abri de l'aléa moral d'une direction aux pratiques illicites, difficiles à détecter du fait du manque de transparence de la complexité des participations croisées et des transactions commerciales entre entreprises : Enron avait été un exemple célèbre en 2001 de gouvernance opaque et frauduleuse menant à une faillite qui a ruiné ses petits actionnaires.

Les candidats devaient également développer la question de savoir si la propriété des entreprises devait être confiée à des acteurs privés ou publics, et discuter de la répartition des pouvoirs entre les différents propriétaires d'une entreprise pour chercher à savoir si une forme de répartition pouvait être jugée meilleure qu'une autre, en fonction de quels critères. Le programme de deuxième année devait les aider à montrer que des entreprises ont pu être prises en charge par des Etats, ou par des collectivités locales pour pallier certaines

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 10

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

défaillances de marchés, ou pour donner à ces entreprises d'autres objectifs que la seule maximisation des profits, sachant que les candidats ne devaient pas confondre la gouvernance d'entreprises par des administrations publiques de façon totale ou partielle, qui faisait partie du sujet, et la production de services non marchands par des administrations publiques, qui ne concernait pas des entreprises, et qui donc était hors sujet. En revanche les candidats pouvaient s'interroger sur la raison d'être d'entreprises coopératives dont la gouvernance est fondée sur le principe « une personne, une voix » et montrer que cette forme de gouvernance était pertinente lorsque le but de l'existence de l'entreprise n'était de maximiser le profit de ses propriétaires-associés, mais leur fournir un service dans des conditions avantageuses, ou de préserver leurs emplois. Savoir si cette forme de gouvernance est bonne consistait surtout à savoir si la coopérative est viable, c'est-à-dire si ses membres ont les moyens financiers d'assurer les investissements nécessaires à la compétitivité de leur entreprise, et si les intérêts collectifs des associés l'emportent sur la tentation d'améliorer pour certains leur situation individuelle en quittant la coopérative. Il était également intéressant de montrer que certaines entreprises de l'Economie sociale et solidaire, et notamment certaines banques, ne manquent pas de le mettre en avant dans leur communication, sans que leur gouvernance soit finalement fondamentalement différente de celle d'entreprises qui n'en relèvent pas. La question de la gouvernance des entreprises publiques devait toutefois offrir plus de matière à développer aux candidats que celle des coopératives ; les candidats ne devaient pas oublier que la gouvernance publique des entreprises s'expose aux critiques déjà évoquées contre le capitalisme managérial, notamment celles de manque d'efficacité par surinvestissement.

Les pistes à suivre pour aborder le sujet étaient donc nombreuses. Si les candidats devaient être capables de mobiliser des analyses théoriques précises proposant des propriétés générales de telles ou telles formes de gouvernance, ils devaient aussi être capables de montrer qu'il n'existe pas une forme de gouvernance qui serait universellement bonne, et que le jugement porté sur la gouvernance d'une entreprise dépend de l'état des techniques, du contexte institutionnel, de la taille des marchés accessibles, et surtout des intérêts pris en compte et des objectifs jugés prioritaires.

■ SUJET N°2

Ce sujet permettait de tester les candidats d'une part sur un large éventail de connaissances factuelles, et d'autre part sur la maîtrise précise des mécanismes économiques. Pour le traiter, les étudiants doivent se référer aux divers aspects de la mondialisation d'hier et aujourd'hui, à la fois économiques et financiers, et intégrer les différents types de chômage, conjoncturel et structurel.

Les candidats doivent tout d'abord discuter rapidement de la définition du chômage, en proposant par exemple d'adopter les critères de l'Organisation Internationale du Travail pour mesurer celui-ci et pratiquer des comparaisons internationales. Les bonnes copies pourront compléter cette approche en soulignant que les critères de l'OIT masquent une grande partie du sous-emploi, et que certains pays, comme les Etats-Unis actuellement par exemple, comportent sans doute bon nombre de travailleurs découragés, classés parmi les inactifs, ce qui peut être considéré comme une sous-évaluation du chômage. Malgré ces réserves à propos de la méthode de mesure du chômage, les candidats doivent mentionner la disparité des situations en termes de chômage d'un pays avancé à l'autre, et d'une époque à l'autre. Si les candidats peuvent analyser plus particulièrement le cas de la France, il est indispensable qu'ils n'oublient pas de rappeler qu'il s'agit là d'un cas particulier : l'évolution du chômage en France depuis les années 1980 n'est pas toujours synchronisée avec celle des autres pays avancés, et le cas français ne doit pas être assimilé à celui de l'ensemble des pays avancés. L'expression « pays avancés » retenue dans le sujet est assez générale, et les candidats devaient être capables de présenter des notions sur les caractéristiques du chômage, et leurs variations au cours du temps, en Europe, aux Etats-Unis, et au Japon depuis les années 1980.

En ce qui concerne **la mondialisation**, il fallait la définir, et montrer qu'elle est protéiforme. De nombreux aspects pouvaient être évoqués : la spécialisation des pays avancés rattrapés par les émergents, la compétitivité des entreprises, l'impact du protectionnisme voire des zones économiques régionales dans une mondialisation inachevée, la division internationale des processus productifs, les délocalisations vers les PED ou les autres pays développés, les stratégies des firmes, le rôle des marchés financiers globalisés notamment via les crises et les licenciements dits boursiers.

Par ailleurs, il était opportun de montrer que la mondialisation crée aussi des emplois : elle est alors facteur de réduction du chômage dans les pays avancés à condition d'être accompagnée de politiques appropriées. Enfin, en évitant soigneusement le hors sujet, les candidats pouvaient avancer que la mondialisation est responsable d'une partie du chômage, mais en association avec d'autres causes, en particulier un faible degré de libéralisation du

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 12

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

marché du travail pour en absorber les chocs ou les difficultés d'intégrer le progrès technique pour accompagner des montées en gamme qu'exige la concurrence internationale. Les étudiants pouvaient évoquer, là aussi, les politiques que les Etats devaient mettre en œuvre pour s'adapter à la concurrence internationale en favorisant les investissements, l'adaptabilité de la main d'œuvre et les créations d'emplois.

Les candidats devaient donc se demander si la mondialisation provoque vraiment des destructions d'emplois plus nombreuses que les créations dans les pays avancés, jusqu'à quel point elle le fait, et ils devaient expliquer pourquoi il en est ainsi, en examinant les diverses facettes de la mondialisation. Le premier argument à discuter est celui selon lequel la mondialisation provoque des délocalisations d'activités depuis les pays avancés vers des pays en développement (ou des pays intermédiaires) ce qui entraîne des disparitions d'emplois, et du chômage. Les candidats devaient définir la notion de délocalisation au sens large, comme une disparition d'une activité productive dans le lieu où elle était effectuée jusque-là pour être remplacée par une production provenant d'un autre lieu : les candidats devaient garder à l'esprit que la délocalisation peut être due à un transfert de capitaux, mais aussi à une concurrence commerciale suite à l'entrée de pays de plus en plus nombreux dans le commerce international. Pour analyser le rôle des délocalisations sur le chômage dans les pays avancés, les candidats pouvaient donc examiner successivement le rôle du commerce international, puis celui des transferts de capitaux productifs.

L'ouverture au commerce international est susceptible d'engendrer du chômage puisque la spécialisation de chaque territoire conduit à faire disparaître un certain nombre d'activités, et que les reconversions vers les secteurs dans lesquels le territoire se spécialise peuvent se révéler plus complexes que dans les théories des spécialisations de Ricardo ou d'HOS où elles sont instantanées et de coût nul. Et surtout, dans l'histoire, la mondialisation, depuis les années 1980, est un processus qui a obligé les pays avancés à transformer continuellement leurs appareils productifs pour faire face à l'entrée de nouveaux producteurs, et à la montée en gamme de ceux qui progressaient dans leur développement.

Toutefois si l'émergence commerciale du Japon dans les années 1970, des quatre Dragons asiatiques (Singapour, la Corée du Sud, Hong-Kong et Taïwan) dans les années 1980 a été suivie de la concurrence des Bébés Tigres d'Asie du Sud Est (Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Vietnam et Philippines) dans les années 1990 (y compris après la crise que ces pays ont traversé en 1997, qui les a conduits à accentuer leurs efforts d'exportations pour dégager des excédents commerciaux), mais aussi de celle des pays d'Europe centrale et orientale libérés du communisme à partir des années 1990, et enfin et surtout de celle de la Chine (Les candidats les plus férus de chronologie devraient se rappeler que la Chine a intégré

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 13

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

l'Organisation Mondiale du Commerce en 2001), les restructurations qui en ont résulté pouvaient expliquer des licenciements, mais pas nécessairement la persistance d'un chômage élevé qui a caractérisé certains pays avancés - dont la France - mais pas tous les pays avancés. Les candidats devaient donc relativiser l'impact des restructurations dues au commerce international sur le chômage des pays avancés en indiquant que le chômage doit s'expliquer par des blocages des restructurations rendues nécessaires par l'ouverture internationale.

Les candidats pouvaient donc reprendre les explications théoriques traditionnelles du chômage pour s'interroger sur les causes de la persistance du chômage après les disparitions d'emplois sous l'effet de la concurrence internationale. Ils pouvaient par exemple mentionner des explications néoclassiques à cette persistance, à partir des théories d'Heckscher et Ohlin, complétées par Stolper et Samuelson : ces théories de la spécialisation internationale semblent certes reposer sur l'hypothèse de plein emploi des facteurs de production, mais elles permettent de montrer que si, après l'ouverture commerciale internationale, et la spécialisation qui en résulte, la rémunération relative du facteur travail, relativement rare dans les pays avancés, ne s'affaiblit pas comparativement à la rémunération relative du facteur capital initialement relativement abondant dans ces pays, le facteur travail restera inemployé ; les candidats devaient donc rappeler que l'ouverture au commerce international pouvait conduire les pays développés au choix de laisser se dégrader la rémunération relative du travail par rapport au capital, ou de provoquer du chômage faute d'un ajustement salarial. Les candidats pouvaient aussi signaler qu'à la dégradation relative de la situation du facteur travail dans les pays avancés par rapport au capital, s'ajoute une dégradation relative de la situation des travailleurs non qualifiés par rapport aux travailleurs qualifiés, si la détention de travail qualifié ou non qualifié est un facteur plus significatif pour expliquer le commerce international que la détention de travail par rapport au capital.

L'ouverture aux échanges internationaux pourrait donc être rendue responsable d'un dilemme auquel auraient été confrontés les pays avancés : laisser se développer les inégalités de rémunérations, au détriment des salariés, et plus particulièrement des salariés non qualifiés, ou laisser au chômage une grande partie de la main d'œuvre non qualifiée jugée trop coûteuse.

Les candidats devaient savoir que ces prévisions théoriques du théorème HOS ne permettent pas toutefois de rendre compte, ni de l'ampleur des écarts de rémunérations entre salariés, ou entre salaires et rémunérations du capital, qui se sont creusés par exemple aux Etats-Unis depuis les années 1980, ni, pour s'en tenir au chômage, de l'ampleur des poussées de chômage qui ont pu caractériser certains pays comme la France, où les ajustements salariaux n'ont pas été aussi spectaculaires qu'aux Etats-Unis.

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 14

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

Pour étoffer leurs propos sur l'impact réel du commerce international sur les destructions d'emplois dans les pays avancés, les meilleurs candidats pouvaient également connaître et présenter rapidement des méthodes destinées à évaluer empiriquement le solde des créations et destructions d'emplois provoquées par les échanges commerciaux. L'évaluation de ce solde repose sur la mesure en emplois directs et indirects (c'est-à-dire provoqués par la production des consommations intermédiaires qui entrent dans le produit final) de la production nationale, des importations et des exportations. Pour évaluer les emplois incorporés dans les importations, on suppose qu'un produit importé valant un euro remplace un produit national valant un euro à partir de ce qu'on observe de la structure productive nationale. Un produit exporté valant un euro est, lui, supposé contenir le même nombre d'emplois qu'un produit valant un euro destiné au marché national. Supposer qu'un euro importé équivaut en contenu d'emplois à un euro national est une hypothèse forte : rien ne dit qu'un euro de produit importé du Vietnam contient le même nombre d'emplois qu'un euro du même produit fabriqué en France (ne serait-ce qu'à cause du recours en France, conformément aux hypothèses d'Heckscher et Ohlin, à des techniques de production sans doute plus intensives en capital et plus économes en travail qu'au Vietnam.)

Les candidats devaient donc surtout insister sur la diversité des résultats sur les soldes nets des créations et destructions d'emplois provoqués dans les pays développés par le seul commerce international, quelques études aboutissant même à des créations nettes d'emplois dans les pays avancés du fait de leur commerce international (par exemple pour la France en 1991, Bonnez, Courtot et Niveau trouvaient un gain de +130 000 emplois si le commerce était mesuré en valeur et une perte de -330 000 s'il était mesuré en volume. En 1993 Gallais et Gautier ont trouvé un gain de +270 000 en raison de l'excédent commercial, alors que 1993 a été une année de forte augmentation du chômage en France.)

A ces phénomènes liés aux spécialisations commerciales, s'ajoutent les conséquences des transferts de capitaux. D'un point de vue théorique les meilleurs candidats pouvaient utiliser le théorème de Rybczynski pour indiquer que - à technologie constante - si les pays avancés transféraient leur facteur initialement relativement le plus abondant dans les pays en développement (c'est-à-dire des capitaux ou de la main d'œuvre qualifiée) ils atténueraient les effets de la spécialisation, ce qui devrait limiter les pertes d'activité dans leurs secteurs abondants en main d'œuvre ; si au contraire, comme cela a plutôt été le cas dans les années 1980 et 1990, c'étaient les pays avancés qui recevaient le plus de capitaux et augmentaient ainsi les écarts relatifs de leur dotation factorielle par rapport aux PED, la spécialisation internationale serait accentuée, et les pertes d'activité dans les secteurs intensifs en main d'œuvre d'autant plus abondante dans les pays avancés. L'accumulation de capitaux dans les pays avancés et l'augmentation du nombre de travailleurs qualifiés pour améliorer la

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 15

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

compétitivité de leurs entreprises engagées dans le commerce international devait donc logiquement avoir comme effet de consolider les emplois dans les entreprises exportatrices de ces pays, mais d'augmenter le nombre d'emplois à remplacer dans les activités abondantes en main d'œuvre, et plus particulièrement en main d'œuvre peu qualifiée. Comme les mouvements internationaux de capitaux ne se sont pas faits à technologie constante et que le progrès technique a été important depuis les années 1980, il peut sembler plus simple et plus réaliste aux candidats de se référer à des travaux empiriques sur l'impact des délocalisations sur les emplois et le chômage dans les pays avancés pour traiter le sujet proposé. La littérature sur le rôle de ces délocalisations pour expliquer le chômage dans les pays avancés a été très abondante depuis les années 1980, et plus encore 1990 ; elle conduit souvent à relativiser l'importance attribuée aux délocalisations dans les destructions d'emplois subies dans les pays avancés. Plus précisément, si les délocalisations exercent sur les emplois une pression qui peut être comparée à la destruction créatrice du progrès technique décrite par Schumpeter, les candidats devaient savoir que depuis les années 1980 le progrès technique avait sans doute joué un rôle plus important que l'ouverture internationale dans les disparitions d'emplois peu qualifiés.

Les meilleurs candidats devraient être capables de rappeler que les travaux qui cherchent à expliquer la diminution du recours au travail peu qualifié dans les pays avancés, et donc le chômage qui en résulte pour les travailleurs qui n'ont pas réussi à faire évoluer leurs qualifications, distinguent deux phénomènes :

* d'une part la spécialisation internationale entraîne une réallocation des ressources productives : c'est « l'effet between »

* d'autre part le progrès technique national augmente la demande de travail qualifié dans tous les secteurs : c'est « l'effet within ». Les études empiriques montrent que ce dernier est prédominant : il explique entre 60% et 90% de la part du travail qualifié qui résulte des mouvements intersectoriels de main-d'œuvre. Cela ne signifie pas que la mondialisation ne joue aucun rôle dans ce deuxième phénomène, car la pression concurrentielle qu'elle engendre accélère la course au progrès technique. C'est ce que rappelle notamment Pierre-Noël Giraud dans son ouvrage de 2012 : La Mondialisation. Émergences et fragmentations.

En juillet 2005 l'OCDE estimait que 4 à 17% des délocalisations d'emplois ou des licenciements d'Amérique du Nord et d'Europe étaient alors causés par les échanges et les investissements internationaux. Ce même rapport signalait qu'aux Etats-Unis, 63 % des travailleurs licenciés dans les industries à forte concurrence internationale retrouvent un emploi dans les deux ans, et seulement 52% de ces travailleurs en retrouvaient un en Europe.

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 16

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

Dans le secteur tertiaire, ce pourcentage était de 69 % aux Etats-Unis, et de seulement 57% en Europe. Le rapport considérait que les écarts entre les performances de reclassement des travailleurs en Europe et aux Etats-Unis ne pouvaient pas s'expliquer par la seule mondialisation.

Les candidats devaient également savoir que les écarts de performances entre les pays européens en matière de chômage sont sans doute encore plus spectaculaires que les écarts entre les États-Unis et l'Europe. Il est vrai que, même lorsque les taux d'ouverture sont analogues, l'insertion dans les échanges internationaux est différente d'un pays européen à l'autre, mais le niveau de chômage s'explique par de multiples facteurs : la capacité des entreprises à trouver du financement, le dynamisme de la demande dans les secteurs où elles sont spécialisées, l'évolution de la productivité, l'adéquation entre l'offre et la demande de qualification sur le marché du travail, les politiques de l'emploi.

Les candidats ne devaient pas entrer dans le détail du rôle joué par chacun de ces facteurs explicatifs, mais ils devaient rappeler qu'il faut les prendre en compte pour tenir compte de la disparité de réactions des pays aux mêmes contraintes imposées par la mondialisation. Et ils pouvaient expliquer ainsi les évolutions différentes du chômage dans les pays avancés après la crise financière de 2007 et 2008 : cette crise peut bien être imputée de la mondialisation, dans la mesure où elle résulte directement de la mondialisation des échanges financiers ; et la récession qui a suivi les crises bancaire et financière en 2009 a bien été aggravée par l'effondrement du commerce mondial, si bien que même les pays émergents qui n'étaient pas directement concernés par les crises bancaire et financière ont subi une baisse de leurs exportations et de leur production. La mondialisation peut donc être tenue pour responsable de l'aggravation du chômage pendant l'année 2009, mais l'hétérogénéité des taux de chômage dans les pays avancés quelques années après la crise révèle bien un rôle des spécificités des marchés du travail nationaux dans les explications du chômage.

Les candidats ne devaient pas non plus oublier que, comme le progrès technique, la mondialisation engendre des créations d'emplois dans les pays avancés, en regard de ceux qu'elle fait disparaître ; par exemple lorsqu'une entreprise jusque-là installée dans un pays avancé s'implante à l'étranger elle peut le faire pour abandonner une production jugée trop coûteuse dans son pays d'origine, mais elle peut aussi le faire car elle recherche de nouveaux débouchés, puisque la mondialisation fait augmenter la demande des pays qui se développent : il sera alors nécessaire de créer des emplois dans le pays avancé pour accompagner l'implantation de l'entreprise dans son nouveau marché. Plus généralement les pays avancés peuvent créer des emplois en améliorant leurs capacités à répondre à la demande mondiale, et les restructurations qu'engendre la mondialisation relèvent aussi du

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 17

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

déversement d'anciennes activités vers de nouvelles pour reprendre le terme qu'Alfred Sauvy avait utilisé pour rappeler que le progrès technique n'était pas seulement destructeur d'emplois. Ce sont ces phénomènes (que les candidats devaient penser à mentionner) qui expliquent que les mesures empiriques évoquées précédemment n'imputent en général que des destructions nettes d'emplois assez peu nombreuses dans les pays avancés.

En revanche les candidats pouvaient se demander si la compétition sans coopération à laquelle les pays se livrent pour améliorer leur compétitivité ne risque pas de les conduire à des stratégies déflationnistes internes, ou à des guerres de taux de change, chaque territoire s'efforçant de baisser la valeur de sa monnaie pour gagner des exportations, qui alourdissent les coûts de financement des entreprises, ou perturbent leurs calculs économiques, et provoquent du chômage en freinant investissement et production. Une allusion à un dilemme du prisonnier, non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi à l'échelle régionale, entre les pays européens, où la concurrence internationale conduit à un équilibre de Nash (que les candidats devaient définir) qui n'est pas un optimum de Pareto (à définir également), et qui engendre du chômage, pouvait être pertinente : ce n'est pas la mondialisation en soi, c'est-à-dire les échanges et interdépendances internationales qu'ils entraînent, qui serait alors responsable du chômage dans les pays avancés, mais une mondialisation, ou une régionalisation, sans coordination des politiques économiques.

La réponse à ce sujet devait donc être à la fois riche de faits précis, de mécanismes bien expliqués et de théories appropriées. Elle devait nuancer la part de responsabilité de la mondialisation dans le chômage, sans pour autant oublier les conséquences défavorables pour l'emploi dans les pays avancés d'une compétition internationale exacerbée, sans règles de coordination.

PLANS ENVISAGEABLES

■ SUJET N°1

- 1) La gouvernance peut se définir par l'efficacité économique.
- 2) Mais une bonne gouvernance peut se définir aussi par la prise en compte de l'intérêt des parties prenantes de l'entreprise.
- 3) La définition de la bonne gouvernance est relative à l'environnement de l'entreprise.

Ou encore, en version plus classique et un peu moins complète :

- 1) Une bonne gouvernance se définit par la capacité d'une entreprise à faire du profit.
- 2) Elle se caractérise également par la capacité de l'entreprise à s'adapter aux changements et à innover.

■ SUJET N°2

- 1) La mondialisation engendre des coûts d'adaptation dans les pays avancés qui se traduisent par du chômage.
- 2) Mais elle ne peut pas être jugée seule responsable du chômage très variable d'un pays avancé à l'autre.
- 3) Une mondialisation bien maîtrisée peut être créatrice nette d'emplois.

Le plan précédent a pu aussi être adopté en intervertissant les parties deux et trois.

Et des variantes simplifiées, en deux parties seulement, ont pu donner de bons résultats.

Une première variante dédouane la mondialisation de la responsabilité du chômage dans les pays avancés :

- 1) La mondialisation provoque des destructions d'emplois et du chômage dans les pays avancés.
- 2) Mais la responsabilité principale du chômage provient des rigidités d'adaptation propres à chaque pays face à la compétition qu'engendre la mondialisation.

Une seconde variante, en version plus détaillée, insiste davantage sur la responsabilité de la mondialisation:

- 1) La mondialisation est responsable du chômage
 - a) La concurrence entre producteurs s'accroît, et il est nécessaire d'être compétitif.
 - b) La mondialisation provoque une mise en concurrence des travailleurs
 - c) La spécialisation des territoires provoque du chômage

- 2) La mondialisation accentue les problèmes structurels existants
- a) La mondialisation ne fait qu'accentuer les inégalités entre travail qualifié et travail non qualifié*
 - b) La mondialisation a une influence qui dépend des différences d'éducation*
 - c) La mondialisation a un rôle qui dépend des différences de flexibilité*

RAPPORT

Cette année peu de candidats ont choisi le sujet numéro un, dont la thématique portait en grande partie sur le programme de première année. Il est important de rappeler que les concours portent sur un programme de deux années ; les thèmes de la première année peuvent donner lieu à des sujets tout autant que ceux de la deuxième année.

Plus précisément, les 3 048 copies d'ESH corrigées étaient très inégalement réparties entre les deux sujets proposés puisque 15% des candidats ont choisi le premier sujet, et 85% le second. La moyenne de l'ensemble des copies est de 10,79, et l'écart type de 3,84.

Les moyennes n'ont pas été très différentes d'un sujet à l'autre : 10,65 pour le premier sujet, et 10,83 pour le second.

58% des copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 pour le premier sujet, et 52% pour le second sujet. 19% des copies ont une note supérieure ou égale à 15 pour le premier sujet, et 15% pour le second. Lorsque les candidats ont choisi le premier sujet en connaissance de cause, ils ont peut-être un peu mieux réussi à faire valoir leur performance que les candidats qui ont choisi le second sujet.

En revanche, les candidats qui ont pris le premier sujet sans se rendre compte de leurs lacunes ont fait de très mauvaises copies : 14,5% ont eu une note inférieure ou égale à 5 pour le premier sujet, contre 5,5% parmi ceux qui ont choisi le second sujet.

■ APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES DES CORRECTEURS

Les candidats ont très souvent respecté la forme de la dissertation en présentant de façon distincte introduction, plan apparent et conclusion. La plupart des candidats ont pris la peine de rédiger des transitions pour relier logiquement les parties entre elles, ce qui est nécessaire dans une dissertation.

En introduction les candidats définissent parfois les termes du sujet de manière trop mécanique : ils énumèrent les définitions successivement, mais ils ne s'interrogent pas sur les relations entre les termes du sujet, ce qui les empêche de définir une problématique.

Une dissertation n'est pas un catalogue de citations ou de références à des auteurs sans explication : les candidats ne sont pas notés au nombre de titres de livres cités. Ils doivent fournir une argumentation qui permet de répondre à la question du sujet. Lorsque les candidats font référence à un auteur, ils ne doivent pas se contenter de s'abriter derrière l'autorité de cet auteur : ils doivent expliquer le raisonnement, ou rappeler les observations,

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 21

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

qui ont conduit cet auteur à formuler ses conclusions, et montrer comment cela s'insère dans le traitement du sujet proposé.

De même citer des notions complexes sans prendre la peine de les expliquer, ni même parfois de les définir, bien loin d'impressionner le lecteur, dévalorise souvent la copie, car le candidat donne à penser qu'il connaît mal les notions qu'il mentionne.

Enfin il ne faut pas se contenter d'énumérer des théories sans les confronter à des faits historiques précis.

■ LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

Quel que soit le sujet, les candidats peuvent se laisser piéger par des maladroresses de formulation, ou des imprécisions qui les pénalisent. Il ne faut pas confondre les verbes « expliquer » et « justifier ». Il faut également se méfier des homophonies : par exemple il ne faut pas confondre « imputer » et « amputer. »

Présenter l'histoire à l'aide de remarques très vagues, qui couvrent une période étendue conduit le plus souvent à des inexactitudes : par exemple certains candidats affirment que la mondialisation a progressé depuis le XIX^e siècle, en oubliant les guerres mondiales et la crise des années 1930 au XX^e siècle.

Le sujet n°1 sur la gouvernance des entreprises a été le moins choisi, et il a été aussi celui pour lequel la qualité des copies a été la plus inégale. Si certains candidats l'ont pris parce qu'ils avaient effectivement de nombreuses connaissances à mobiliser, ce qui a donné d'excellentes notes, beaucoup de correcteurs ont souligné la médiocre qualité des prestations sur ce sujet.

De nombreux correcteurs signalent que les candidats n'ont pas su définir la gouvernance, et encore moins s'interroger sur la bonne gouvernance. Souvent les candidats ont confondu le thème du sujet avec une question sur la stratégie des entreprises, et ils ont discuté des objectifs des entreprises, sans s'interroger sur les formes de gouvernance qui permettraient d'atteindre ces objectifs. Certains candidats expliquent donc que les entreprises doivent être compétitives ou profitables, mais ils ne se demandent pas quel est le mode de gouvernance qui leur permet d'y parvenir. Dans les cas les plus graves, car les plus éloignés du sujet, les candidats n'ont discuté que de l'organisation du travail dans les entreprises.

Très peu de candidats ont été capables par ailleurs de s'interroger sur les objectifs de l'entreprise au-delà de l'hypothèse néoclassique de maximisation du profit, et trop peu de copies contiennent donc une réflexion sur les parties prenantes de l'entreprise, et sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 22

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

Les candidats n'ont pas toujours différencié les entreprises en fonction de leur taille, ni de leur statut juridique, alors qu'une société à responsabilité ou une société anonyme n'ont pas les mêmes caractéristiques de gouvernance, pas plus qu'une entreprise de taille intermédiaire et une très grande entreprise.

La plupart des correcteurs regrettent le manque d'exemples factuels venant étayer les propos théoriques des candidats, même lorsque ces derniers parviennent à traiter le sujet proposé. Certains correcteurs ont constaté que les candidats sous-estiment le nombre d'entreprises détenues, ou au moins contrôlées, par les familles fondatrices.

Pour le sujet n°2, certains candidats ne définissent pas la mondialisation, ce qui est un défaut majeur. Lorsqu'ils le font, ils le font souvent de façon trop restrictive et incomplète : par exemple ils ne tiennent donc pas compte de sa dimension financière et des contraintes que cette dernière peut exercer sur l'activité et l'emploi de certains pays ; ils ne voient pas non plus que la mondialisation est un processus, dont les acteurs n'ont pas tous émergé aux mêmes périodes. Trop peu de candidats tiennent compte des décollages successifs des Dragons, des bébés Tigres, ou de la Chine. Très peu de candidats évoquent la chute du communisme et l'élargissement de l'Europe aux PECO.

Le sujet délimitait un cadre temporel : en sortir pour exposer par exemple la crise des années 1930 était hors sujet. Inversement, ne parler que de l'après 2008 était réducteur et insuffisant.

Dans de nombreuses copies, faute d'avoir bien défini le sujet, les candidats oublient en cours de développement d'examiner la responsabilité de la mondialisation, et ils énumèrent de façon décousue, toute une série d'explications possibles du chômage. Certains d'entre eux se demandent ensuite comment sortir du chômage, mais ils ne traitent toujours pas de la responsabilité de la mondialisation et restent donc hors sujet.

Dans d'autres cas, plus rares, les candidats oublient le chômage et évoquent l'ensemble des conséquences de la mondialisation, ce qui était hors sujet également.

Pour pouvoir évaluer l'impact de la mondialisation sur le chômage, il fallait avoir conscience que la situation des pays avancés vis-à-vis du chômage était très diversifiée depuis une trentaine d'années. Il n'était donc pas pertinent de parler exclusivement du cas français, et certains candidats ont aggravé ce défaut en oubliant de signaler que la situation qu'ils décrivaient était celle de la France.

Il était indispensable de fournir des données factuelles correctes d'estimation des taux de chômage de pays avancés, et de signaler que, pour que les comparaisons internationales soient possibles, la définition du chômage retenue devait être celle du Bureau International

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 23

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

du Travail : beaucoup de candidats l'ont oublié.

Le sujet invitait les candidats à s'interroger sur la responsabilité de la mondialisation dans le chômage des pays avancés : cela ne signifiait pas que le candidat devait oublier d'examiner les effets positifs de la mondialisation en termes de création d'emplois dans les pays avancés. Trop de candidats, au lieu de recourir à des études empiriques référencées, s'en tiennent aux idées reçues de type « café du commerce. »

■ LES BONNES IDÉES DES CANDIDATS

Les copies qui indiquent en une phrase ou deux en début de partie l'idée générale, et les sous-parties, gagnent en clarté.

Pour le premier sujet, les bonnes copies ont présenté des exemples d'entreprises pour illustrer les propos théoriques.

Certains candidats ont été capables d'approfondir la réflexion sur la bonne gouvernance, en s'interrogeant sur le contexte institutionnel dans lequel se trouvent les firmes, de manière à montrer que selon ce contexte, telle ou telle forme de gouvernance est plus ou moins pertinente.

Dans le deuxième sujet, certains candidats sont parvenus à montrer que la compétition entre les pays pouvait se faire entre des économies avancées, et pas seulement entre des pays développés et des pays en développement ou émergents. De plus, certains candidats se sont interrogés sur la concurrence fiscale, et son impact sur le chômage.

■ CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Les sujets portent sur les deux années de programme, et les impasses sont des paris risqués, même pour un concours qui propose deux sujets au choix.

Un sujet de concours n'est pas une récitation de cours : il faut savoir sélectionner les connaissances nécessaires pour traiter un sujet, sans chercher à placer tous les souvenirs qui traversent l'esprit et qui sont plus ou moins reliés à l'un ou l'autre terme du sujet.

Le respect des règles formelles de la dissertation fait partie des critères d'évaluation : il faut définir **tous** les termes clés du sujet dans l'introduction en évitant le catalogue, il faut poser les enjeux de la question à traiter, et présenter la démarche de résolution. Dans le développement, il faut élaborer des sous-parties, et des paragraphes au sein de chaque partie, et veiller à ce que les propos s'enchaînent de façon cohérente. Il faut enfin prendre le temps de rédiger une conclusion précise, qui permette de savoir où est arrivé le candidat, puis, si

ANNALES DU CONCOURS ECRICOME PRÉPA 2016 :

ÉPREUVE ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN - PAGE 24

Les sujets et corrigés publiés ici sont la propriété exclusive d'ECRICOME.

Ils ne peuvent être reproduits à des fins commerciales sans un accord préalable d'ECRICOME.

possible d'ouvrir le sujet. La maîtrise technique de l'exercice de dissertation est un critère de discrimination des copies particulièrement important quand les candidats ont beaucoup de choses à dire sur un sujet, comme ce fut le cas cette année.

Il faut choisir expression et terminologie adéquates (par exemple le verbe « booster » n'existe pas en français ; le verbe « se voir » est très lourd, et rarement bien employé.)

Il faut éviter les lourdeurs de style : il vaut mieux faire des phrases courtes et claires que se perdre dans les méandres de subordinées et de compléments mal maîtrisés. Les candidats ne devraient pas chercher à exprimer plus d'une idée importante par phrase.

Les candidats doivent conserver du temps pour relire leurs copies : les fautes d'orthographe sont souvent très nombreuses, et peuvent agacer les correcteurs à la longue, au détriment de la note.

Les candidats sont maîtres de citer les auteurs et les références de leur choix : il serait souhaitable de donner les noms et les titres qu'ils connaissent en évitant les erreurs.

Il ne faut pas fournir des données sans préciser la période et le pays pour lesquels elles sont valables : par exemple si l'on écrit, pour discuter des explications du chômage, qu'il y a 250 000 jeunes par an qui quittent le système scolaire sans formation, il faut dire où, et quand. Il est même souhaitable de préciser la source des données mentionnées.